

● (1530)

On prévoit qu'au cours de l'année financière 1977-1978, le produit national brut augmentera de 11 p. 100. J'ai déjà dit à la Chambre que nous nous attendions à une augmentation d'environ 7 p. 100 des dépenses fédérales par rapport à 1976. Cela représente des dépenses totales budgétaires et non budgétaires, y compris celles de tous les budgets supplémentaires, de 44,450 millions de dollars pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1978.

Pour souligner le degré d'austérité, ce chiffre total de 44,450 millions ne comprend une réserve que de 1,550 millions pour tous les budgets supplémentaires de toute l'année financière dont, à en juger par l'expérience du passé, 850 millions seront probablement absorbés par des rajustements inévitables aux programmes statutaires et autres en voie d'exécution. Cela ne laissera que 700 millions de dollars pour les urgences ou de nouveaux programmes nécessitant de nouvelles dépenses. A première vue, 700 millions de dollars représentent en chiffres absolus un montant très, très important. Par rapport aux dépenses totales, toutefois, cela représente 1½ p. 100. Par rapport aux réserves après le budget principal sans dépasser les plafonds de dépenses au cours de toute année donnée ou par rapport aux budgets supplémentaires cumulatifs des années précédentes, c'est vraiment très peu. Je doute qu'il se passe une quinzaine à la Chambre des communes sans qu'on propose de tous les côtés des dépenses supérieures à cette réserve.

J'ai déjà dit que je n'étais pas entré en politique pour balancer ou tenir des livres, mais comme il faut sans cesse lutter contre l'inflation et que tout le secteur public—tous les gouvernements au Canada—accapare maintenant plus de 40 p. 100 du PNB, une augmentation d'environ 12 p. 100 par rapport à il y a tout juste plus d'une décennie, dont le gros s'est situé au niveau provincial et municipal, tous ceux d'entre nous qui occupent des emplois publics doivent maintenir un effort soutenu et ne rien négliger collectivement pour garder nos dépenses publiques totales dans les limites des engagements que nous avons pris.

M. Stanfield: Je pense que vous devriez revoir certaines choses.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, c'est ce que nous faisons. Le député de Halifax (M. Stanfield) a fait un commentaire plutôt gratuit mais utile au sujet de la nécessité de revoir certaines choses. Nous découvrons certaines choses que nous espérons éliminer. Je suis sûr que le député a dû en faire autant lui-même à l'occasion.

Je dis qu'il nous faut aligner nos dépenses, comme nous l'avons promis, sur la croissance du produit national brut. Je le dis sachant bien que des urgences et des situations exceptionnelles pourraient exiger des mesures exceptionnelles de temps à autre. Cependant, notre objectif doit être de lier la croissance des dépenses fédérales à celle du PNB.

L'autre jour, à Montréal, lors d'une réunion de l'Association canadienne des manufacturiers, j'ai entendu une allocution de l'économiste Douglas Peters. Selon lui, la fabrication a besoin de stimulants nouveaux et importants. Je voudrais lui demander ce qu'il est disposé à donner en échange. Car, en tant que parlementaires et d'hommes politiques, nous devons être prêts à sabrer dans les programmes actuels s'il fallait répondre à de nouvelles exigences. Nous ne pouvons adopter de nouvelles

Loi anti-inflation

idées qui exigeraient de nouvelles dépenses en plus des engagements actuels, sans faire déborder le vase.

Je voudrais commenter pendant quelques minutes un autre aspect important qui se rattache directement à mes fonctions, la rémunération des fonctionnaires et la négociation collective. Je le ferai dans le contexte du programme anti-inflation et du processus de déconstruire.

Je voudrais d'abord reconnaître l'évidence. D'après nous, la négociation collective constitue la méthode la plus juste et la plus équitable de déterminer les salaires et les conditions de travail dans la Fonction publique. Dans la mesure du possible, nous admettons également le principe de la rémunération comparable. C'est une chose beaucoup plus facile à réaliser quantitativement qu'on ne le croit généralement. Je veux parler de la rémunération comparable entre la Fonction publique et l'entreprise privée.

Certains estiment qu'en matière de rémunération et de négociation collective, le gouvernement est celui qui donne le ton, qui influe sur les salaires versés dans l'entreprise privée. Les faits prouvent le contraire. Travail Canada brosse un tableau d'ensemble en indiquant les taux d'augmentation des salaires de base prévus dans les nouvelles conventions s'appliquant à 500 travailleurs. Ces faits appartiennent au domaine public. J'aimerais me reporter au rapport qui concerne la période allant de 1968 à 1976. Il ne fait pas état de l'industrie de la construction.

Le rapport indique que pour les fonctionnaires municipaux, le taux d'augmentation du salaire de base était de 132 p. 100; pour les fonctionnaires provinciaux, le taux était de 129 p. 100; pour l'ensemble du secteur public, il était de 124 p. 100; pour toutes les industries, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, il était de 123 p. 100; pour l'ensemble du secteur privé, il était de 120 p. 100; et tout à fait au bas de la liste, on trouve un taux d'augmentation de 113 p. 100 pour les fonctionnaires fédéraux. Ces chiffres indiquent clairement que l'augmentation des taux de base pour les fonctionnaires fédéraux a été moins élevée que dans tout autre secteur, y compris le secteur privé. Les chiffres montrent aussi clairement que si les augmentations dans l'ensemble du secteur public sont un peu plus élevées que la moyenne, c'est à cause d'augmentations ailleurs qu'au gouvernement fédéral.

J'ai consigné ces chiffres au compte rendu en guise d'introduction à certains renseignements que je tiens à fournir aux députés. Les faits que je vais mentionner prouveront ce que j'ai dit au début, soit que nous donnons l'exemple pendant la période actuelle du programme de lutte contre l'inflation.

Le résumé de la Commission de lutte contre l'inflation des règlements salariaux dans la Fonction publique qui ont été présentés pour examen indique que l'augmentation moyenne demandée était de 10½ p. 100, c'est-à-dire l'augmentation prévue pour la première année dans les lignes directrices établies par règlement. De fait, un peu plus de 80 p. 100 des règlements compensatoires ou des décisions arbitrales se situaient au niveau prescrit par les lignes directrices ou plus bas. Il faudrait comparer ces chiffres aux règlements dans d'autres secteurs de l'économie. A l'extérieur de la Fonction publique, le taux d'augmentation moyen présenté pour examen était un peu plus élevé que les taux d'augmentation dans la Fonction publique fédérale et presque un p. 100 de plus que le niveau indiqué dans les lignes directrices. Ainsi, même si les